

# Compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau Du 06 octobre 2023

Le vendredi 06 octobre 2023, à 10h00, dans le salon d'honneur de la mairie de Gravelines, sous la présidence de M. Ringot, s'est tenue la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa.

## Membres de la CLE présents :

- M. Bertrand RINGOT, Maire de Gravelines, Président de la Commission Locale de l'Eau,
- M. Thierry ROUZE, Maire de Polincove, Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau,
- M. Alain MEQUIGNON, Conseiller Départemental du Pas-de-Calais,
- M. Gérard GRONDEL, Maire de Saint-Pierre Brouck,
- M. Guy PRUVOST, Adjoint au Maire de Brouckerque,
- M. Jean-Pierre LEFEBVRE, Adjoint au maire de Hoymille,
- M. Laurent MAZOUNI, Adjoint au maire de Dunkerque,
- M. Bruno DEMILLY, Maire de Campagne-lès-Guines,
- M. Bernard DELALIN, Maire de Nielles-les-Calais,
- M. Jean-Marie LOUCHEZ, Conseiller municipal d'Audruicq,
- M. Jacques André DELACRE, Représentant du SYMVAHEM,
- M. Christian DELASSUS, Représentant de l'Institution Intercommunale des Wateringues,
- M. Hubert VANDERBEKEN, Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais,
- M. Alexandre RIVENET, Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais,
- M. Bernard CALOONE, Union des wateringues du Nord-Pas -de Calais,
- Mme Jocelyne CADET, FDAAPPMA 62,
- M. Julien LUTTUN, Fédération des chasseurs du Nord,
- M. Michel MARIETTE, ADELE - France Nature Environnement HdF,
- Mme Charlotte LEMONNIER, Société « Lyonnaise des Eaux » (SUEZ),
- M. Laurent LEJEUNE, Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement HdF,
- M. Pierre WILLERVAL, Direction Départementale des Territoires de la Mer du Nord,
- M. Benoit ANQUEZ, Direction Départementale des Territoires de la Mer du Pas de Calais,
- M. Ludovic LEMAIRE, Agence de l'Eau Artois-Picardie.

## Participants non-membres de la CLE

- Mme Céline DUFFY, Grand Calais Terre et Mer,
- Mme Fanny SERRET, Communauté Urbaine de Dunkerque,
- M. Fabrice TRUANT, Communauté Urbaine de Dunkerque,
- Mme Ludivine GOIDIN, Communauté de Communes de la Région d'Audruicq,
- M. Paulin LECONTE, Comité Régional de la Conchyliculture,
- M. Fabrice MAZOUNI, Syndicat des Eaux du Dunkerquois,
- Mme Eva DUCROCQ, Syndicat des Eaux du Dunkerquois,
- M. Olivier PLANQUE, Maire d'Audruicq,
- M. Philippe PARENT, Institution Intercommunale des Wateringues,
- Mme Frédérique BARBET, Institution Intercommunale des Wateringues,
- Mme Amélie DENGLOS, Institution Intercommunale des Wateringues,
- M. Thomas PRUVOST, Institution Intercommunale des Wateringues.

## Membres de la CLE excusés

- Mme Marie LERMYTTE-BAVAY, Conseil Régional des Hauts-de-France,
- Mme Martine ARLABOSSE, Conseil Départemental du Nord,
- Mme Christine DECODTS, Conseil Départemental du Nord,
- M. David BAILLEUL, maire de Coudekerque-Branche,
- M. Sebastien LESCIEUX, Maire de Bierne,
- M. Jean-Paul VASSEUR, Maire de Tournehem-sur-la-Hem,
- M. Denis MEENS, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
- Mme. Fabienne POIX, DRAAF HdF,
- M. Philippe FANUCCI, CCI Haut-de-France,
- M. Arnaud HAGNERE, Conservatoire du Littoral.

**23 présents + 7 pouvoirs = 30 membres présents ou représentés -> Quorum non atteint (36)**

### Pièces annexes :

Diaporama

Fiche réponse pour la participation aux Commissions Thématiques

## Ordre du jour :

- Présentation des avis rendus par la CLE,
- Point d'avancement sur la démarche d'inventaire des zones humides,
- Présentation des Commissions Thématiques,
- Présentation du calendrier prévisionnel pour la révision du SAGE,
- Point d'avancement sur la stratégie du SAGE,
- Point d'avancement concernant l'étude volumes disponibles,
- Points d'informations divers (Avancement PAPI, Compétence submersion marine).

## Introduction :

**M. RINGOT** remercie les participants pour le temps accordé à cette seconde réunion de CLE de l'année 2023. Il précise que la CLE est une assemblée délibérante dont la composition est définie par Arrêté Préfectoral et que, en cas d'absence d'un membre, ce dernier peut donner pouvoir à un membre du même collège afin de faire valoir son vote. Il rappelle également le contexte de révision du SAGE, les enjeux qui en découlent, et présente Mme Amélie DENGLOS, qui a intégré la cellule d'animation du SAGE afin de fournir un renfort notamment sur la caractérisation des Zones Humides du SAGE.

**M. RINGOT** présente ensuite l'ordre du jour de la réunion.

## Présentation des avis rendus par la CLE :

**M. PRUVOST** présente les avis rendus par la CLE ainsi que leurs conclusions. Ces avis sont demandés par les services instructeurs dans le cadre des autorisations environnementales liées à des projets dont les caractéristiques dépassent les seuils d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. Sont présentés les avis pour le projet éolien en Mer de Dunkerque et son raccordement. M. PRUVOST précise que le CNPN (Centre National de Protection de la Nature) a émis un avis défavorable au projet, justifié par l'impact du projet sur la biodiversité, en particulier l'avifaune migratrice.

**M. MARIETTE** mentionne l'impact cumulé que pourrait avoir ce projet avec le projet éolien situé au large de la Belgique.

## Avancement de la démarche Zones Humides

**Mme DENGLOS** présente l'avancement de la démarche Zones Humides. Elle précise qu'une grande attention est portée à la communication et à la concertation, pour associer au maximum les acteurs du territoire à la démarche. Un courrier a été envoyé au début du mois de juillet 2023 à l'ensemble des communes du SAGE du Delta de l'Aa afin que celles souhaitant être prioritaires dans l'inventaire puissent se manifester et qu'une première rencontre soit organisée. Sauf refus, toutes les communes doivent être rencontrées. Une carte des communes rencontrées à ce jour est présentée.

**M. DELACRE** demande s'il est encore possible de prendre rendez-vous pour travailler ensemble sur la définition des Zones Humides de sa commune.

**M. DELASSUS** souligne l'intérêt de la démarche et son caractère constructif, et encourage la cellule d'animation à étendre celle-ci à l'ensemble des communes du SAGE.

**Mme DENGLOS** poursuit que d'autres réunions, à l'échelle des EPCI et avec les partenaires, permettront de présenter la démarche. En parallèle des rencontres avec les élus du territoire et les partenaires, Mme DENGLOS présente le travail mené sur la méthodologie de prélocalisation, d'inventaire et de catégorisation des Zones Humides ainsi que l'adaptation de la méthodologie aux caractéristiques du territoire.

**M. MARIETTE** s'interroge sur la complexité à adapter la méthodologie au contexte de polder de notre territoire.

**M. LEFEBRE et M. DELACRE** demandent si la méthodologie employée va tenir compte de l'inventaire des Zones Humides de 2007. Ils insistent sur l'importance de tenir compte des réalités de terrain, ce qui n'avait pas suffisamment été fait en 2007.

**Mme DENGLOS** indique que les données de 2007 seront utilisées à titre de comparaison mais que le travail de prélocalisation sera mené indépendamment de ces données. Après la prélocalisation, une part importante du travail à mener consistera en des vérifications de terrain afin de prendre en compte la réalité de celui-ci.

**M. WILLERVAL** demande si une rencontre avec les services de l'état et l'agence de l'eau est prévue.

**Mme BARBET** indique que la cellule d'animation souhaite réaliser une rencontre de ce type dès lors que la méthodologie sera plus définie.

## Présentation des Commissions Thématiques pour la révision du SAGE

**M. PRUVOST** présente les 4 Commissions Thématiques mises en place dans le cadre de la révision du SAGE du Delta de l'Aa et les principaux sujets qui seront abordés au sein de ces commissions. Des sujets transversaux traitant de l'avenir économique et climatique du Delta de l'Aa, seront proposés dans plusieurs Commissions Thématiques.

**Mme BARBET** précise que chaque Commission Thématique se réunira au maximum 3 fois dans l'année.

**M. PRUVOST** propose aux membres de la CLE de s'inscrire dans une ou plusieurs Commission(s) Thématique(s), à l'aide d'une fiche réponse. La nomination d'un référent pour chaque Commission Thématique sera réalisée ultérieurement, lors de la première réunion de chacune des CT.

## Présentation du calendrier prévisionnel pour la révision

**M. PRUVOST** présente le calendrier prévisionnel prévu pour la révision du SAGE avec un focus simplifié sur 2024.

## Présentation de la stratégie du SAGE

**M. PRUVOST** présente les réflexions autour de la stratégie pour la révision du SAGE. Après analyse de l'état des lieux initial, de l'état des lieux mené en 2017, des enjeux de mise en compatibilité avec le SDAGE, et du contexte climatique et économique local, 7 enjeux sont identifiés et présentés aux membres de la CLE. Ces Enjeux seront ultérieurement déclinés en orientations et en dispositions, en co-construction avec les Commissions Thématiques.

**M. DELALIN** s'interroge sur la hiérarchie des enjeux et sur l'importance d'un classement par ordre de priorité, en particulier en ce qui concerne les enjeux de changement climatique.

**Mme BARBET** indique qu'il n'y a pas de notion de priorité dans les enjeux et que ces derniers sont généralement déclinés de cette manière sur les autres SAGE. Mme BARBET précise que l'Institution Intercommunale des Wateringues est désormais structure porteuse du SAGE et du PAPI (Programme d'Animation et de Prévention des Inondations), et que les enjeux liés aux inondations et conséquences du changement climatique sont déjà traités par le PAPI.

**M. MARIETTE** souligne l'intérêt d'ajouter les techniciens Belges dans l'Enjeu « Devenir de la Plaine des Wateringues ».

**M. PRUVOST** indique qu'il s'agit d'une piste à approfondir et qu'en ce sens, une disposition du SDAGE indique que pour les territoires transfrontaliers, il est nécessaire d'associer les partenaires Belges en CLE.

**M. DELALIN** s'interroge sur le terme « dépoldérisation ».

**Mme BARBET** précise que le terme en question, appelé également recomposition spatiale, n'a pas vocation ici à indiquer qu'il faudra déplacer 450 000 habitants et des centaines d'industries en dehors du polder. Certes, il existe des territoires pilotes en France qui ont permis de montrer l'intérêt de la dépoldérisation mais chaque exemple indique que la faisabilité réside dans les caractéristiques du territoire en question.

## Point d'information concernant l'étude Volumes Disponibles

**M. PRUVOST** rappelle que le SAGE du Delta de l'Aa est identifié par le SDAGE 2022-2027 comme un territoire en tension quantitative à moyen terme, du fait de l'absence de ressources suffisantes et de l'obligation d'importer de l'eau. Il indique que dans ce contexte, le SAGE du Delta de l'Aa est invité à définir un volume disponible sur son territoire par le biais d'une étude. Il rappelle la particularité du territoire avec ses deux entités hydrogéologiques, et propose la réalisation d'une étude en deux lots, permettant ainsi de déterminer un volume disponible sur les secteurs identifiés comme productifs, et améliorer la connaissance sur les problématiques de salinité sur les secteurs considérés comme non-productifs.

**M. DELASSUS** se demande comment adapter la notion de débit biologique, applicable en rivière, au contexte de la plaine des Wateringues.

**M. PRUVOST** ajoute qu'il s'agit justement de la problématique, et qu'en l'absence de débit, il semblerait plus opportun de déterminer des niveaux minimums pour la bonne santé des écosystèmes aquatiques dans les canaux et fossés.

**M. DELALIN** s'interroge sur l'intérêt de rejeter des volumes d'eau à la mer en période de crue alors que ces volumes pourraient être utilisés pour l'irrigation en période d'étiage.

**Mme. BARBET** répond que tout réside dans la notion de temporalité et de surface disponible. En effet, au moment où les volumes d'eau sont importants, c'est-à-dire en hiver, le stockage jusqu'au printemps/été est clairement difficile à envisager étant donné que topographiquement, l'ensemble du polder pourrait être inondé. Des zones d'expansion de crues sont envisageables de manière sectorielle, sous réserve de foncier disponible, mais elles ne permettront pas de retenir toute l'eau hivernale. De plus, cela doit rester compatible avec l'usage des sols agricoles.

## Point d'information divers

**Mme BARBET** présente l'avancement du PAPI du Delta de l'Aa et l'avancement de la réflexion concernant la gouvernance de la submersion marine.

Le calendrier lié au PAPI 2 et au PEP du Delta de l'Aa est, à ce jour, conforme au prévisionnel décrit en réunion de pré-cadrage de février 2023. Un réajustement est envisagé pour une livraison du PEP à l'horizon du printemps 2024 afin de pouvoir rédiger une stratégie partagée en lien avec l'étude prospective sur le changement climatique qui se termine par un COPIL fin novembre 2023.

Concernant la demande du préfet relative au transfert de compétence liée à la submersion marine, un courrier a été transmis aux EPCI pour délibérer vers un transfert à l'IIW avant le 31.12.2023. A l'issue, l'IIW lancera une étude de gouvernance liée à cette prise de compétence, dans le cadre du PEP du Delta de l'Aa. Dans l'intervalle, une définition plus précise des contours de cette prise de compétences sera à établir afin de permettre à l'IIW de rédiger le cahier des charges adéquat.

## Conclusion

**M. RINGOT** remercie les présents pour leur disponibilité, et la cellule d'animation pour le travail réalisé. Il indique que la prochaine réunion de CLE se tiendra le 14 décembre 2023 à 14h30 à Gravelines.